

RAPPORT JOBÉ-DUVAL

pour améliorer la participation de
la France au dialogue artistique
international dans le domaine
des arts visuels

Propositions issues des ateliers de réflexion (avril-juillet 2008)

SOMMAIRE

Avant propos	4
Introduction	6
33 propositions	8

LE RAPPORT

Atelier 1 - Montrer	12
Atelier 2 - Echanger	16
Atelier 3 - Exporter	20

AVANT PROPOS

Olivier KAEPPÉLIN

Délégué aux arts plastiques, Ministère de la Culture et de la Communication

Un certain nombre d'observateurs et de professionnels publics et privés, français et étrangers, s'accordent sur deux points : la vitalité et la qualité de la création plastique en France et son déficit de visibilité, à l'étranger, comme à l'intérieur de nos frontières.

Il est aujourd'hui clair qu'une politique d'exportation, de promotion de cette scène, quel que soit son engagement, ne peut être suffisante. Il n'y aura pas de vraie connaissance de cette création, s'il n'y a pas à l'instar de l'Angleterre ou de l'Allemagne une scène française suffisamment montrée par les galeries, les fondations, les institutions de notre pays, s'il n'y a pas une véritable politique de l'offre, une réelle présence des œuvres dans les lieux d'expositions afin de mieux les comprendre, les désirer et susciter l'envie de les montrer. Ces politiques de diffusion publique et privée prennent tout leur sens, non dans la perspective d'un protectionnisme étroit mais dans celle d'un véritable dialogue international.

Comme chacun sait, il est indispensable, pour dialoguer, que les termes de la relation soient identifiés et affirmés afin de permettre un échange fructueux. Ce choix implique, comme pour le secteur du cinéma, un engagement volontaire des professionnels, sans complexes inutiles. Cette offre et ces échanges doivent se situer à différents niveaux : ceux des créateurs, des professionnels, mais aussi des enseignants, des chercheurs et des étudiants.

Il nous faut, aujourd'hui, favoriser la mobilité et les rencontres, notamment, pour les plus jeunes, à travers l'harmonisation des systèmes d'enseignements et d'équivalences européens et internationaux. Il est important de permettre un meilleur accès à la culture française contemporaine, ce qui implique de la replacer au sein des cultures du monde.

Il est essentiel qu'avec nos partenaires nous travaillions à ces dynamismes d'attractivité réciproque. Enfin, grâce aux soutiens publics et privés, nous devons favoriser dans tous les secteurs ceux qui prennent des initiatives précises, pragmatiques, efficaces pour montrer, diffuser, accompagner les œuvres des créateurs à l'étranger. Aujourd'hui cet esprit d'entreprise en direction de l'international n'est pas toujours facile à développer. A l'heure de la mondialisation, de l'addition infinie des propositions, il demande beaucoup d'engagement, d'originalité et d'inventivité, tant sur les plans économiques et financiers que sur ceux de la prospection et de la communication.

C'est sur ces différents sujets qu'ont travaillé les groupes composés de professionnels, publics et privés, réunis par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la Culture et de la Communication et Culturesfrance. Je tiens à souligner que, très vite, les analyses ont convergé sur des propositions d'opération immédiates et concrètes comme sur des objectifs à moyen terme. La création plastique contemporaine occupe, enfin, dans notre pays une place plus conforme à la qualité et à la diversité de ses créateurs.

Il est essentiel de leur permettre de mieux échanger, de mieux partager, de mieux faire connaître cette part de notre culture faite d'innovation et de création dans un contexte international multipolaire et complexe où il est important d'affirmer ses convictions et de participer au débat.

Olivier POIVRE D'ARVOR
Directeur de Culturesfrance

L'INTERNATIONAL COMMENCE EN FRANCE

« L'international, ça commence en France ». C'est ici même qu'il faut assurer un meilleur équilibre entre l'accueil en France des artistes étrangers et la présentation de nos artistes sur notre propre territoire et hors de nos frontières.

Cet équilibre contribuera à rendre la scène française plus attractive pour les artistes étrangers désireux de s'implanter en France, et par là même à assurer une meilleure reconnaissance des artistes travaillant dans notre pays, quelle que soit leur origine, sur la scène internationale.

Notre participation au dialogue international est trop souvent présentée comme trop faible, mais il s'agit d'apporter plus de nuance à ce constat au vu de certains indicateurs internationaux de référence qui montrent que la France occupait la même 4^e place de 1979 à 2006, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Une action volontariste pour la promotion de la musique ou du cinéma français à l'étranger a porté ses fruits en l'espace de dix années. L'art contemporain est une formidable vitrine qui doit bénéficier du même type d'actions conjointes entre tous les partenaires sur notre territoire pour faire de ces formes de création actuelles des fers de lance de la promotion de la France à l'étranger.

Il n'est pour cela qu'à s'appuyer sur l'exceptionnelle diversité de notre scène artistique.

C'est de cette richesse d'expressions multiples de la création française et de celles issues des multiples immigrations, venues d'autres continents et d'Europe, dont nous devons revendiquer l'héritage pour décupler leur formidable essor sur le marché international.

Ce dialogue doit être le plus ouvert possible entre les cultures, entre le public et le privé, entre les acteurs eux-mêmes du monde de l'art contemporain, professionnels ou collectionneurs, et ceux qui en sont les spectateurs.

C'est à partir de la constitution, du renforcement ou de la participation à des réseaux internationaux, et de la circulation des artistes et des professionnels à l'intérieur de ces réseaux, que nous pourrons efficacement opérer un redressement significatif de la place des artistes français sur la scène artistique internationale.

INTRODUCTION

Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères et européennes a fait part à Christine Albanel, Ministre de la Culture et de la Communication, de son souhait d'engager un plan d'action afin d'amplifier la participation des artistes français au dialogue international.

Si des analyses manifestement biaisées et par trop pessimistes ont été relayées par la presse sur le thème d'un déclin supposé de la présence des artistes français sur la scène artistique mondiale, il n'en demeure pas moins qu'il est opportun d'œuvrer à une amélioration de la participation des artistes français, ou vivant en France, à ce dialogue international, et d'explorer de nouvelles voies pour aboutir à des résultats encore meilleurs.

Dans ce dessein, Culturesfrance, en collaboration avec la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture et de la Communication et la Direction de la Coopération Culturelle et du Français du Ministère des Affaires étrangères et européennes, a été chargée d'organiser, d'avril à juillet 2008, une série d'ateliers de réflexion en sollicitant la contribution de professionnels concernés par ces questions. Ceci en se fondant notamment sur l'étude, réalisée à la demande du Délégué aux arts plastiques en février 2007, par Alain Lombard, actuellement Sous-Directeur de la coopération culturelle et artistique au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Une dizaine de réunions de ces groupes de réflexion se sont tenues, sous la présidence d'Henri Jobbé-Duval, dans ce cadre, associant des experts du secteur public (directeurs d'écoles et d'institutions, responsables de programmes de résidences, commissaires, représentants des pouvoirs publics), des experts du secteur privé (galeristes, collectionneurs, responsables de foires internationales, critiques d'art) et des artistes, pour élaborer ensemble des propositions concrètes pouvant rapidement être mises en œuvre.

Au terme d'échanges de vues fructueux et largement consensuels, une trentaine de propositions ont été retenues pour être présentées à la décision des ministres compétents, dans l'espoir que ces propositions pourront constituer un plan d'action destiné à améliorer la participation de la France au dialogue artistique international dans le domaine des arts plastiques ⁽¹⁾.

Ces propositions ont été regroupées selon trois axes, correspondant aux trois thèmes des ateliers de réflexion :

MONTRER : mieux montrer en France les artistes français ⁽²⁾

ECHANGER : mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer

EXPORTER : mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger

(1) L'art contemporain est limité ici au domaine des arts plastiques, incluant la peinture, la sculpture, les installations, la vidéo et la photographie, mais ni le design, ni la mode, l'architecture ou le cinéma

(2) L'expression « artistes français » englobe tous les artistes travaillant en France, quelle que soit leur nationalité.

LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS

PERSONNALITÉS INVITÉES

Martin Bethenod, Commissaire général de la FIAC

Patrick Bongers, Galeriste, président du comité professionnel des galeries d'art

Constance de Corbières, Directrice des relations internationales du 104, Paris

Evrard Didier, Président du conseil d'administration de l'ENSBA

Gilles Fuchs, Collectionneur, Président de l'ADIAF

Pierre Jean Galdin, Directeur de l'école régionale des Beaux Arts de Nantes

Martin Guesnet, Directeur associé Art Curial, Paris

Lorand Hegyi, Directeur du musée d'art moderne de Saint Etienne

Henri Jobbé Duval, Directeur d'Art Paris

André Ladousse, Inspecteur général honoraire de l'administration des Affaires culturelles

Marianne Lanavère, Directrice de La Galerie, Centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec, et membre du Conseil d'administration de DCA (association française de développement des centres d'art)

Jean Mairet, Collectionneur

Sydney Peyrolles, Directeur de la cité internationale des arts, Paris

Philippe Regnier, Directeur de la rédaction du Journal des Arts

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Victoire Bidegain Di Rosa, Conseiller au cabinet du ministre, Affaires culturelles internationales, audiovisuel extérieur

Alain Lombard, Sous-directeur de la coopération culturelle et artistique à la direction générale de la coopération internationale et du développement (DgCiD)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Olivier Kaepelin, Délégué aux arts plastiques

Philippe Hardy, Inspecteur général

Pierre Poujade Fayet, Chef du bureau de l'action internationale, DAP

CULTURESFRANCE

Alain Reinaudo, Directeur adjoint du département des échanges et coopérations artistiques, conseiller pour les arts visuels et l'architecture

RÉDACTION

Laure Naimski / laure.naimski@free.fr

Radiofonies Europe / www.radiofonies.eu

33 PROPOSITIONS

ATELIER 1 MONTRER

Permettre une meilleure présentation en France de la création réalisée en France.

MONTRER CELLE-CI DAVANTAGE

Proposition 1 :

Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international

Proposition 2 :

Rappeler aux responsables d'institutions aidées par l'Etat leur responsabilité à l'égard de la promotion de la scène française contemporaine

Proposition 3 :

Envisager d'organiser une grande exposition historique, coproduite avec l'étranger, qui constitue une vraie relecture de l'art français de l'après-guerre

Proposition 4 :

Conforter les grands rendez-vous périodiques tels que la Force de l'Art ou la Biennale de Lyon. Y associer les galeries et les institutions artistiques autour de la promotion de la création française

Proposition 5 :

Inciter le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) à constituer des ensembles d'œuvres d'artistes français ou vivant en France

Proposition 6 :

Améliorer le rôle des Ambassades des pays prescripteurs en tant que vitrine de la création française

LA MONTRER EN SE PRÉOCCUPANT DÈS L'ORIGINE DE L'INTERNATIONAL

Proposition 7 :

Favoriser les coproductions avec des institutions artistiques étrangères : inscrire dans les cahiers des charges des lieux bénéficiant de soutiens publics la nécessité de réaliser régulièrement des coproductions avec des structures à l'étranger en les impliquant bien en amont sur des projets d'exposition

Proposition 8 :

Intégrer à l'avenir la nécessité d'une expérience à l'international dans le recrutement des professionnels

MIEUX INFORMER ET MIEUX COMMUNIQUER SUR LA CRÉATION FRANÇAISE

Proposition 9 :

Améliorer la communication internationale des structures artistiques françaises

Proposition 10 :

Créer une base de données nationale bilingue sur le net concernant les artistes français

Proposition 11 :

Instaurer un dispositif particulier d'aide aux éditions et co-éditions anthologiques et monographiques en français et en anglais qui traitent de la création française contemporaine en arts visuels

ATELIER 2 ECHANGER

Mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer.

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DES ÉCOLES D'ART

Proposition 12 :

Créer des réseaux d'échanges et de production pour les écoles d'art

Proposition 13 :

Encourager une réévaluation des bourses de recherche proposées aux étudiants et aux enseignants étrangers invités en France dans les écoles d'art ; inciter à la création de bourses par les entreprises pour la venue de chercheurs

Proposition 14 :

Améliorer et diversifier le recrutement des étudiants étrangers

Proposition 15 :

Renforcer les post-diplômes

Proposition 16 :

Améliorer l'enseignement des langues dans les écoles d'art et permettre aux étudiants de mieux se préparer à l'international

Proposition 17 :

Mettre en place des ateliers pédagogiques expérimentaux en anglais dans les écoles d'arts françaises afin de s'assurer d'une fréquentation internationale, et multiplier les intervenants étrangers dans les cursus pédagogiques

ÉLARGIR ET AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE RÉSIDENCES ET D'ALLOCATIONS DE RECHERCHES

Proposition 18 :

Mettre progressivement en œuvre, un programme de résidences à Paris destiné à des artistes étrangers renommés, sélectionnés par un jury international et bénéficiant d'un accompagnement professionnel

Proposition 19 :

Améliorer l'accompagnement des résidents étrangers et leurs contacts avec la scène artistique professionnelle française

Proposition 20 :

Créer à New York une résidence française du type des « Villas » Médicis ou Kujoyama.

Proposition 21 :

Définir plus précisément et stratégiquement les objectifs des programmes de résidences d'artistes français à l'étranger ; réorienter un certain nombre de bourses de recherche à l'étranger sur des « Ateliers itinérants » en Europe

FACILITER L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ARTISTES ET PROFESSIONNELS ÉTRANGERS

Proposition 22 :

Poursuivre les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes étrangers en France

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS FRANÇAIS DE L'ART CONTEMPORAIN AUX COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Proposition 23 :

Inciter les grands musées français et les principaux centres d'art et FRAC à accueillir dans leurs équipes curatoriales des commissaires étrangers et inversement

ATELIER 3 EXPORTER

Mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger.

MULTIPLIER LES OPÉRATIONS CONJOINTES ENTRE OPÉRATEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Proposition 24 :

Multiplier les opérations de diffusion organisées en commun par des opérateurs français et étrangers, telle que l'opération « Paris calling » menée à Londres en 2006

Proposition 25 :

Développer les Fonds France/pays étranger, reposant sur une conjonction de fonds publics et privés de deux pays concernés

S'APPUYER DAVANTAGE SUR LA DIFFUSION DES COLLECTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Proposition 26 :

Développer les programmes de diffusion des collections publiques et les accompagner par l'organisation, chaque année, d'une opération de promotion à l'étranger d'une grande collection privée ou d'une collection d'entreprise comprenant un nombre minimum d'artistes français

Proposition 27 :

Multiplier et amplifier les mises en réseau des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des centres d'art, afin de développer leurs missions à l'étranger

FAVORISER LES OPÉRATIONS INNOVANTES

Proposition 28 :

Mettre en place un système de prime de risque pour inciter les galeries françaises à être présentes sur les nouvelles foires internationales dans les pays émergents

Proposition 29 :

Étendre le dispositif existant d'aide à la première exposition en France à une aide à une première exposition à l'étranger

CONCENTRER DAVANTAGE LES MOYENS

Proposition 30 :

Mieux mettre en valeur les lauréats du prix Marcel Duchamp

Proposition 31 :

Concentrer l'essentiel des moyens de la convention Culturesfrance/DAP en matière de diffusion sur un nombre plus réduit de pays prescripteurs et émergents

Proposition 32 :

Permettre à nos Ambassades situées dans les grands pays prescripteurs d'être plus actives pour la promotion de l'art contemporain

DÉTERMINER UN INDICATEUR FIABLE DE LA PRÉSENCE DES ARTISTES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Proposition 33 :

Déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.

LE RAPPORT



LE RAPPORT

ATELIER 1 MONTRER

Permettre une meilleure présentation en France de la création réalisée en France

Les participants de l'atelier dont le thème était « Montrer » se sont interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité de la création contemporaine réalisée en France, en commençant par améliorer la visibilité de celle-ci en France même.

L'objectif consiste à aboutir à un meilleur équilibre entre l'ouverture à l'international et la promotion de la scène artistique française, les deux volets étant étroitement liés. L'idée est, qu'à terme, un meilleur équilibre contribuerait à rendre la scène française plus attractive pour les artistes étrangers désireux de s'implanter en France, et à assurer une meilleure reconnaissance des artistes travaillant en France sur la scène internationale.

La grande ouverture internationale de la scène artistique française est le fruit d'une tradition ancienne et d'une politique favorable depuis longtemps à la diversité culturelle. Les pouvoirs publics ont par exemple bénéficié les artistes étrangers, résidents permanents en France depuis au moins 5 ans, des mêmes dispositifs de soutien que ceux dont bénéficient les artistes français. Dans les domaines des expositions et des collections, l'ouverture internationale de la scène artistique française est particulièrement forte et souvent nettement supérieure à ce qui peut s'observer chez nos partenaires.

Inversement, les artistes français ou travaillant en France, même ceux qui bénéficient déjà d'une certaine reconnaissance, n'ont souvent pas suffisamment d'occasions de présenter leur travail, ni dans les galeries ni dans les centres d'art ou musées d'art contemporain. Les professionnels étrangers de passage à Paris regrettent d'ailleurs souvent de ne pas avoir la possibilité de se confronter à la création réalisée en France. Une prise de conscience de la nécessité d'améliorer cette situation s'est produite progressivement ces dernières années.

Trois axes sont préconisés pour permettre une meilleure présentation en France de la création française :

- **montrer celle-ci davantage (propositions 1 à 6),**
- **la montrer en se préoccupant dès l'origine de l'international (propositions 7 et 8),**
- **mieux informer et mieux communiquer sur la création française (propositions 9 à 11).**

PROPOSITION 1

Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international.

La Ministre de la Culture et de la Communication a confirmé le 26 septembre 2008 la création, dans les espaces actuellement en friche du Palais de Tokyo, d'un nouvel espace destiné à présenter les artistes confirmés de la scène française contemporaine. Elle a précisé que va être créé pour gérer ce lieu un organisme associé au Centre Pompidou, qui respectera la totale indépendance du Palais de Tokyo – Site de création contemporaine et ses missions. Pour cela, une série de propositions lui sera faite par le délégué aux arts plastiques, en étroite relation avec le président du Centre Pompidou, concernant le statut juridique, le montage financier, la programmation architecturale et les hypothèses de programmation artistique..

Ce lieu d'un type nouveau doit pouvoir devenir un laboratoire d'idées et de rencontres, un centre d'art et de culture du XXI^e siècle axé sur la création française, élargie bien sûr aux artistes étrangers qui ont choisi la France comme lieu de résidence, de création ou d'enseignement. Cette « plateforme », lieu de dialogue et d'information entre la France et le monde, devrait inventer de nouvelles formes de rencontres et de présentation et avoir à sa tête un conseil d'administration et un conseil d'orientation élargi à des experts publics et privés issus de Paris et des régions et rassemblés autour d'une équipe dirigeante, porteuse de ce projet, consacré à la richesse et à la diversité de la création actuelle. La mise en œuvre de cette décision est prioritaire.

Ce nouveau lieu pourrait piloter un événement annuel, étendu aux galeries, centres d'art, FRAC, musées et collections privées présentant un état des lieux de la scène artistique française durant un à deux mois et dont l'intitulé aurait la qualité d'un label.

Ce lieu devra voir ses missions définies dans un cahier des charges précis.

Suggestions pour le cahier des charges :

- Accueil des grandes expositions produites en régions et de collections des FRAC
- Mise en lumière et contextualisation de la « middle génération » française
- Partenariat souhaité avec l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris
- Accueil de collections privées françaises ou internationales ou la création en France
- Mise en réseau avec d'autres lieux importants en province ;
- Montage de partenariat avec des galeries privées.
- Programmation tenant compte de la complémentarité avec le Palais de Tokyo et le Musée d'art moderne de la ville de Paris.

PROPOSITION 2

Rappeler aux responsables d'institutions aidées par l'Etat leur responsabilité à l'égard de la promotion de la scène française contemporaine.

La profession s'accorde à le dire : alors que les artistes étrangers peuvent bénéficier de premières expositions monographiques d'envergure dans leur pays, première étape d'un parcours s'internationalisant ensuite grâce à ce coup d'envoi, en France, la situation est différente, malgré les efforts remarquables de certains musées, des centres d'art français et des FRAC.

La plupart des artistes n'ayant pas exposé dans un grand musée ou une institution réputée ne peuvent prétendre à exposer dans un musée étranger. D'autre part, des artistes qui choisissent de vivre en France n'y sont pas assez montrés. On trouve également ce cas paradoxal qui est que certains artistes français ou vivant en France réussissent à avoir une première

exposition dans un musée étranger avant de pouvoir l'obtenir dans un musée de leur propre pays de résidence, comme ce fut le cas par exemple pour Huang Yong Ping.

Les cahiers des charges des institutions aidées par l'Etat pourraient donc affirmer clairement leurs responsabilités à l'égard de la scène française contemporaine, en envisageant cette obligation dans le cadre d'un dialogue artistique international.

PROPOSITION 3

Envisager d'organiser une grande exposition historique, coproduite avec l'étranger, qui constitue une vraie relecture de l'art français de l'après-guerre.

Cette exposition, prévue pour s'étaler sur une assez longue période, pourrait se tenir dans les Galeries Nationales du Grand Palais. Elle serait confiée à un commissaire ou un groupe de commissaires indépendants ayant un point de vue affirmé sur la question et une bonne connaissance de l'histoire de la scène française dans le contexte international. Elle ferait impérativement l'objet, dès sa conception, d'une coproduction avec des structures étrangères. Cette exposition serait aussi l'occasion de publier un ouvrage qui ferait l'état des lieux de l'art français depuis l'après-guerre, avec une édition en langue anglaise.

Elle pourrait, en plus de Paris, avoir des extensions thématiques dans d'autres grandes villes en France avec des points de vue différents et des points forts monographiques. Le catalogue de l'exposition ferait le lien entre les différentes initiatives à Paris et en province. Les galeries seraient invitées à se mobiliser. La communication serait massivement tournée vers l'international.

PROPOSITION 4

Conforter les grands rendez-vous périodiques tels que la Force de l'Art ou la Biennale de Lyon. Y associer les galeries et les institutions artistiques autour de la promotion de la création française.

De grands rendez-vous périodiques ponctuent maintenant l'agenda artistique français en mobilisant l'attention des professionnels français et étrangers. La Force de l'Art à Paris est un événement fédérateur dont la seconde édition est en cours de préparation. La Biennale de Lyon s'est imposée comme un rendez-vous majeur du calendrier artistique international. Les « Monumenta », dont plusieurs éditions sont consacrées à des artistes français ou vivant en France, également. Ces grands événements méritent d'être confortés.

Une ville en région pourrait aussi se porter candidate pour accueillir une prochaine édition de « Manifesta ». Il pourrait être proposé aux galeries et aux institutions artistiques de s'associer à ces grands événements en se mobilisant autour de la promotion de la création française pendant ces périodes où de nombreux professionnels étrangers sont attendus en France.

PROPOSITION 5

Inciter le CNAP (Centre National des Arts Plastiques) à constituer des ensembles d'œuvres d'artistes français ou vivant en France.

Le CNAP pourrait être incité à développer sa politique de constitution par le FNAC (Fonds national d'art contemporain) d'ensembles significatifs d'œuvres d'artistes français. Ces ensembles d'œuvres devraient comporter au moins une dizaine de pièces pour chacun. Ils faciliteraient l'organisation d'expositions monographiques. Le CNAP et les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) pourraient être incités à joindre leurs efforts pour la constitution de tels ensembles. On pourrait imaginer de susciter un mécénat/parrainage d'une entreprise pour chaque artiste concerné.

Par ailleurs, poursuivant la politique de mise en dépôt temporaire comme cela a été fait à Bucarest en 2008, il serait judicieux de constituer des ensembles particuliers d'œuvres d'un même artiste déposées dans un certain nombre de musées à l'étranger.

PROPOSITION 6

Améliorer le rôle des Ambassades des pays prescripteurs en tant que vitrine de la création française.

Certaines Ambassades, notamment les plus importantes, devraient montrer dans leurs espaces des œuvres contemporaines et amplifier, à partir des collections du CNAP, les mises en dépôt d'ensembles diversifiés ou de pièces monographiques.

PROPOSITION 7

Favoriser les coproductions avec des institutions artistiques étrangères : inscrire dans les cahiers des charges des lieux bénéficiant de soutiens publics la nécessité de réaliser régulièrement des coproductions avec des structures à l'étranger en les impliquant bien en amont sur des projets d'exposition.

Il a été plusieurs fois relevé qu'il était presque impossible de vendre à l'étranger une exposition « clef en main » conçue et produite en France. Il est au contraire nécessaire de privilégier un travail en commun et en amont, mêlant des acteurs à l'international afin de motiver la circulation des expositions. Les coproductions présentent l'avantage de faire travailler ensemble responsables français et étrangers, et donc de permettre à ces derniers de mieux connaître la scène française et elles facilitent aussi, évidemment, la circulation à l'étranger des expositions produites.

PROPOSITION 8

Intégrer à l'avenir la nécessité d'une expérience à l'international dans le recrutement des professionnels.

Rappeler l'importance d'une expérience avec l'international et une connaissance d'au moins deux langues étrangères, dans les appels à candidatures pour le recrutement des nouveaux personnels responsables d'institutions.

PROPOSITION 9

Améliorer la communication internationale des structures artistiques françaises.

La communication internationale des structures œuvrant en France dans le domaine de l'art contemporain est le plus souvent insuffisante. Il conviendrait d'inciter les structures recevant un soutien des pouvoirs publics à s'en préoccuper davantage.

On pourrait imaginer de subordonner le soutien public aux structures à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion internationale conséquente, et de leur demander de mieux intégrer la prise en compte de médias internationaux dans leurs plans de communication.

Un tiers du budget de communication des grands événements artistiques, tels « La Force de l'art » à Paris ou encore la Biennale de Lyon, devrait être consacré à la communication internationale. De manière générale, il est indispensable d'optimiser le rayonnement international des grands rendez-vous qui se déroulent en France comme les Rencontres d'Arles, le Printemps de septembre à Toulouse, Estuaire Nantes-Saint Nazaire, la FIAC à Paris ou encore Art Paris.

PROPOSITION 10

Créer une base de données nationale bilingue sur le net concernant les artistes français.

Cette base de données pourrait être réalisée à partir d'expériences françaises existantes, bénéficiant de financements privés et publics. Il s'agirait en outre **d'intégrer cette création dans les missions du CNAAP** qui pourrait fédérer les différentes recherches qui se font en région avec l'aide du CIPAC (Congrès interprofessionnel de l'art contemporain), association qui fédère les professionnels agissant dans l'accompagnement des artistes et la diffusion ou médiation de l'art contemporain en France..

PROPOSITION 11

Instaurer un dispositif particulier d'aide aux éditions et co-éditions anthologiques et monographiques en français et en anglais qui traitent de la création française contemporaine en arts visuels.

Il s'agirait de reconnaître la problématique spécifique du livre d'art et du livre sur l'art. Les participants de l'atelier proposent de réaliser non pas une édition où se mêleraient français et anglais, mais de privilégier au contraire un système où seront réalisées deux éditions, l'une en français et l'autre en anglais.

LE RAPPORT

ATELIER 2 ECHANGER

Mieux se préparer aux échanges et mieux les pratiquer

Accueillir, accompagner, créer des réseaux, telles ont été les préoccupations qui ont guidé les débats du deuxième atelier de réflexion dont le thème central était ECHANGER.

L'un des thèmes abordé lors des débats a concerné le développement des échanges internationaux des écoles d'art. La proportion actuelle du nombre d'élèves étrangers accueillis dans les écoles d'art françaises reste relativement modeste, même si, depuis cinq ou six ans, elle semble avoir nettement augmenté, surtout dans les écoles en région (comme le montre un travail statistique exhaustif en cours). La proportion des professeurs étrangers enseignant dans les écoles françaises et celle des professeurs français participant aux échanges internationaux sont pour leur part extrêmement faibles et la situation ne semble évoluer que trop lentement.

En matière de résidences et d'allocations de recherche – autre thème important abordé – un grand nombre de dispositifs sont prévus pour faciliter le travail des artistes en France et de nombreux artistes étrangers peuvent en profiter. Ils constituent plus d'un tiers des participants dans les différentes résidences d'artistes en France. Pour autant, il convient d'améliorer la sélection, l'accueil, les objectifs et l'accompagnement des résidents afin d'optimiser encore cet outil primordial d'échanges. Surtout, il faudrait que la France se dote d'un lieu d'accueil en résidence à Paris d'artistes de haut niveau, susceptible d'acquérir une notoriété comparable à celle qu'a connu PS1 à New York ou le DAAD à Berlin et qui lui fait encore cruellement défaut.

Par ailleurs, il apparaît indispensable d'augmenter encore les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes et professionnels étrangers (notamment non communautaires) en France. La délivrance des visas aux artistes de pays en développement étant une question particulièrement sensible et le statut social et fiscal des artistes étrangers souvent d'une grande complexité.

Lors des débats consacrés au thème de la participation des professionnels français de l'art contemporain aux coopérations internationales, l'accent a été plus particulièrement mis sur les mesures à adopter afin de faciliter l'accueil de professionnels étrangers (directeurs de structures, curateurs, critiques d'art) dans les institutions en France et celui de professionnels français dans des institutions similaires à l'étranger.

Quatre axes sont donc préconisés pour permettre une meilleure préparation et une meilleure participation aux échanges :

- **développer les échanges internationaux des écoles d'art (proposition 12 à 17)**
- **élargir et améliorer le dispositif de résidences et d'allocations de recherches (propositions 18 à 21)**
- **faciliter l'entrée et le séjour des artistes et professionnels étrangers (proposition 22)**
- **développer la participation des professionnels français de l'art contemporain aux coopérations internationales (proposition 23).**

PROPOSITION 12

Mettre en œuvre la création à Paris d'un lieu d'exposition permanente axé sur la création française, véritable espace de dialogue entre la France et l'international.

1 - Instaurer une coordination entre les écoles d'art, les villes, les régions, les institutions culturelles régionales pour accroître l'efficacité de leurs actions à l'étranger et éviter la dispersion des initiatives. Organiser cette coordination dans un cadre européen en collaboration avec ELIA, dont le congrès sera accueilli à Nantes en 2010.

2 - Développer et instaurer des conventions d'échanges avec des écoles d'art européennes destinées à leurs étudiants issus de pays situés hors Europe en leur proposant de les faire venir en France suivre des modules pédagogiques très spécialisés sur un semestre pour les étudiants de 4^e et 5^e année. En échange, les écoles européennes impliquées accueilleraient des étudiants des écoles françaises partenaires de la convention.

3 - Favoriser, pour accroître leur efficacité, l'extension des regroupements et mises en réseau des écoles d'art françaises sur le modèle du réseau « l'Age d'or » dans le sud de la France ou « Bois sacré », Association des Ecoles supérieures d'Art de Bretagne.

4 - Se soumettre à la nécessité d'un regard extérieur en intégrant dans les jurys et parmi les enseignants et les intervenants, des jeunes professionnels étrangers qui voient les étudiants à d'autres niveaux, à d'autres échelles, dans d'autres géographies et qui seront force d'évaluation.

PROPOSITION 13

Encourager une réévaluation des bourses de recherche proposées aux étudiants et aux enseignants étrangers invités en France dans les écoles d'art ; inciter à la création de bourses par les entreprises pour la venue de chercheurs.

Les bourses actuelles ne sont pas incitatives ; il conviendrait de faire en sorte qu'elles atteignent le même niveau que ce qui est proposé à l'étranger. Il faudrait également que ces bourses puissent avoir une durée maximale de trois ans. Il faudrait également favoriser la venue d'artistes européens, enseignant dans leur langue d'origine (anglais, allemand, espagnol, italien) en mettant en place une bourse complémentaire pour les enseignants étrangers accueillis dans les écoles en France qui permette de compenser le manque à gagner, car les salaires des enseignants français sont souvent moins élevés que ceux de leurs homologues étrangers. Certaines de ces bourses pourraient être financées par des entreprises mécènes.

PROPOSITION 14

Améliorer et diversifier le recrutement des étudiants étrangers.

Il est à noter que les élèves étrangers dans les écoles d'art françaises sont répartis très inégalement selon les nationalités. Plus de la moitié des effectifs des élèves étrangers dans les écoles en région et plus du quart à l'ENSBA proviennent de deux pays seulement, la Chine et la Corée ! Les élèves en provenance de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis sont très peu nombreux.

Le nouvel opérateur de la mobilité internationale en cours de constitution (devant reprendre notamment les missions de Campus France) devrait être missionné pour permettre une amélioration et une diversification du recrutement des étudiants étrangers dans les écoles d'art, notamment en provenance des pays de l'Est de l'Europe, des pays en fort développement comme l'Inde ou le Brésil, et des pays déjà cités..

La création d'une base de données exhaustive, qui recenserait tous les moyens, bourses, services, enseignements, accueils, programmes d'étude, résidences, ateliers etc, à la disposition des professeurs, artistes, étudiants, professionnels de l'art étrangers désirant venir en France, serait également très utile et pourrait contribuer à l'amélioration et à la diversification du recrutement recherchées.

PROPOSITION 15

Renforcer les post-diplômes.

On pourrait envisager de développer des cellules souples de recherche, en liaison avec des centres d'art, qui pourraient être financées par des fonds publics et privés. Elles s'adresseraient à des post-diplômés étrangers et français.

PROPOSITION 16

Améliorer l'enseignement des langues dans les écoles d'art et permettre aux étudiants de mieux se préparer à l'international.

Il s'agit d'abord de rendre effectivement obligatoire l'enseignement des langues en école d'art et de développer dans les écoles d'art françaises, ou en liaison avec des structures locales, des cours de français destinés aux étudiants étrangers. Pour l'heure, dans les écoles d'art, l'enseignement de l'anglais n'est obligatoire que jusqu'à la 4^e année. Il faut étendre cette obligation à l'ensemble du cursus.

Il faudrait aussi aider les élèves des écoles d'art à mieux maîtriser les éléments économiques et internationaux de leur future vie d'artiste. Cela pourrait passer par la mise en place de cours obligatoires, de colloques et d'exposés tout au long de leurs cursus et également par le développement de systèmes de parrainage par des Associations privées, ainsi que par des grands groupes français implantés à l'étranger.

PROPOSITION 17

Mettre en place des ateliers pédagogiques expérimentaux en anglais dans les écoles d'arts françaises afin de s'assurer d'une fréquentation internationale, et multiplier les intervenants étrangers dans les cursus pédagogiques.

Pierre-Jean Galdin, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Nantes et participant de cet atelier, estime ainsi que pour avoir une fréquentation internationale au sein de son école, il doit pouvoir offrir au moins 20 % des cours en anglais.

PROPOSITION 18

Mettre progressivement en œuvre, un programme de résidences à Paris destiné à des artistes étrangers renommés, sélectionnés par un jury international et bénéficiant d'un accompagnement professionnel.

Dans un premier temps, cette mise en œuvre pourrait se faire pour un nombre réduit d'ateliers, au sein d'un programme de résidences existant à Paris comme les Récollets ou la Cité internationales des Arts, en s'inspirant du mode de fonctionnement du DAAD de Berlin qui accueille six artistes étrangers de renommée internationale par an sélectionnés par un jury international. Cette idée pourrait également se développer dans le cadre du nouveau projet de l'Ile Seguin. Il faut également se donner les moyens d'induire une réciprocité afin que les artistes français puissent être accueillis à l'étranger dans des conditions similaires.

PROPOSITION 19

Améliorer l'accompagnement des résidents étrangers et leurs contacts avec la scène artistique professionnelle française.

Il faudrait envisager la création d'une structure globale d'accompagnement des résidents – artistes, commissaires d'exposition – en s'appuyant sur une institution existante. Elle fonctionnerait de manière indépendante de l'institution qui donne l'argent et définit une stratégie, mais qui ne permet pas d'être très opérationnel. Cette structure existante serait chargée d'aider à trouver la production, à fabriquer, à mettre en réseau.

Il conviendra également de nommer un conseiller dans les lieux importants de résidence, qui soit un vrai professionnel de l'art contemporain et qui connaisse la scène artistique et les réseaux. Cette mission pourrait être confiée à des stagiaires en Mastère 2 sous la responsabilité d'un chargé de mission. Pourrait aussi être prévue la création d'un bureau d'accueil artistique pour curateurs.

Complétant ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine, on pourrait créer à Paris un guichet unique pour informer les artistes étrangers sur les moyens de production, l'hébergement et toutes questions administratives et juridiques.

PROPOSITION 20

Créer à New York une résidence française du type des « Villas » Médicis ou Kujoyama .

Cette résidence pourrait être soit française, soit européenne (avec l'aide de l'Union Européenne) et pourrait également recevoir le soutien d'entreprises privées sur le modèle de la résidence LVMH ou du studio Ricard à New York. Elle pourrait s'ouvrir à des disciplines complémentaires. Chaque résident bénéficierait d'un accompagnement par une équipe dédiée.

PROPOSITION 21

Définir plus précisément et stratégiquement les objectifs des programmes de résidences d'artistes français à l'étranger ; réorienter un certain nombre de bourses de recherche à l'étranger sur des « Ateliers itinérants » en Europe.

Il conviendrait de revoir les modes de sélection des artistes en associant aux jurys des personnalités étrangères pour certains programmes particulièrement ciblés.

Il serait également nécessaire de définir différemment les modalités d'attribution des bourses de résidence à l'étranger, en cessant d'axer les dossiers sur des projets spécifiques. Il faudrait surtout prendre en compte l'ensemble du travail de l'artiste, les relations internationales de la galerie qui représente l'artiste, les divers réseaux en France et à l'étranger qu'il (elle) peut activer et la capacité à articuler son travail global dans un contexte étranger donné.

Un certain nombre de bourses de résidence pourraient être réorientées vers des « Ateliers itinérants » en Europe. Ces ateliers réuniraient des artistes et des théoriciens de l'art français et étrangers dans un même lieu. Ils disposeraient d'une structure d'hébergement, sur une durée relativement courte (une semaine) et produiraient une exposition collective. Cela permettrait d'introduire la partie théorique et les échanges intellectuels qui manquent aujourd'hui dans ce type de processus. Une à deux sessions seraient organisées par an. La première pourrait avoir lieu à Berlin. Des chantiers sont déjà en cours de mise en œuvre avec nos homologues allemands.

PROPOSITION 22

Poursuivre les efforts entrepris pour faciliter l'entrée et le séjour des artistes étrangers en France.

Pour cela, il convient de faciliter l'obtention de visa Schengen et de titre de séjour de plus longue durée pour les étudiants désireux d'effectuer une formation en France et les jeunes professionnels étrangers en résidence.

Il faut également simplifier les démarches administratives et informer précisément les postulants sur les procédures consulaires et sur les avantages fiscaux existants (Délais de dépôt de demande, modalités, exonérations fiscales etc)

Concernant les artistes, il est à noter que **6 849 visas d'artistes ont pu être délivrés en 2007, en augmentation par rapport à 2006.**

PROPOSITION 23

Inciter les grands musées français et les principaux centres d'art et FRAC à accueillir dans leurs équipes curatoriales des commissaires étrangers et inversement.

Cet accueil pourrait se faire pour une durée de deux à trois ans. Il convient en retour d'inciter les commissaires français à postuler pour aller travailler auprès d'autres institutions à l'étranger, comme Philippe Vergne à la Dia Foundation à New York, Katia Baudin au Ludwig muséum à Cologne, Christian Bernard au Mamco à Genève etc...Si la participation des professionnels français aux réseaux de coopération européens et internationaux a progressé, elle pourrait sans aucun doute encore augmenter.

Ces mêmes institutions pourraient réfléchir à la création auprès de leurs organes dirigeants d'un comité international composé d'experts étrangers publics et privés.

LE RAPPORT

ATELIER 3 EXPORTER

Mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger

Au sein du troisième atelier dont le thème était EXPORTER, les participants ont échangé des idées qui visent à poursuivre les efforts déjà entrepris afin de permettre une évolution significative de la place des artistes français sur la scène artistique internationale.

Tous s'accordent à dire qu'il convient d'encourager les collectionneurs privés, d'améliorer les dispositifs de soutien aux galeries, qu'il est indispensable que la présence dans les principales foires internationales soit ouverte à un plus grand nombre de galeries françaises et que les lieux d'expositions soient plus divers et nombreux. Il convient par ailleurs de souligner que la grande majorité des échanges internationaux se développe aujourd'hui indépendamment des pouvoirs publics.

Certains ont estimé qu'il faudrait mieux prendre en compte la diversité culturelle qui est l'un des atouts de la scène française. Il apparaît primordial de rendre plus visible la diversité culturelle française nourrie par l'apport d'artistes d'origine étrangère ou issus des diverses immigrations et notamment des artistes issus des cultures dites urbaines, véritable vivier pour le futur. Il est également indispensable de prendre en considération la diversité des propositions artistiques qui sont faites.

Certains participants de cet atelier, notamment collectionneurs privés et galeristes, ont milité pour que les pouvoirs publics français fassent preuve de davantage de discrétion lorsqu'ils sont à l'initiative d'opérations de promotion de l'art contemporain français à l'étranger, pour ne pas donner le sentiment de promouvoir un « art officiel » qui rebute et paralyse la possibilité de coopération avec les opérateurs étrangers.

Si les nombreux dispositifs d'aide à l'exportation déjà mis en place ne manquent pas d'intérêt, cinq axes ont été préconisés pour mieux accompagner la présence des artistes français à l'étranger :

- multiplier les opérations conjointes entre opérateurs français et étrangers (propositions 24 et 25)
- s'appuyer davantage sur la diffusion des collections publiques et privées (propositions 26 et 27)
- favoriser les opérations innovantes (propositions 28 et 29)
- concentrer davantage les moyens (propositions 30 à 32)
- déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger (proposition 33).

PROPOSITION 24

Multiplier les opérations de diffusion organisées en commun par des opérateurs français et étrangers, telle que l'opération « Paris calling » menée à Londres en 2006.

Pour réaliser ces opérations, il conviendrait de s'appuyer sur des structures existantes, alliant privé et public (charity), comme celle l'opération « Paris Calling » organisée à Londres en 2006. Pour cet événement, le choix des artistes promus avait été laissé à l'initiative des structures britanniques participantes, invitées largement en amont à se rendre en France pour mieux connaître la scène artistique française. Une vingtaine d'espaces ont été impliqués dans un processus qui s'est étendu sur trois ans. L'étiquette française a su par ailleurs rester discrète. Des opérations fortes de ce type peuvent devenir des actions conjointes de deux pays vers l'étranger susceptibles d'intéresser les médias grâce à leur caractère événementiel et à leur réelle visibilité.

PROPOSITION 25

Développer les Fonds France/pays étranger, reposant sur une conjonction de fonds publics et privés de deux pays concernés.

Rappelons que le « Fonds Etants donnés » Culturesfrance/DAP/Face a été mis en place en 1994, pour les Etats-Unis, permettant à des professionnels français et américains de soutenir, grâce à la conjonction de fonds publics et privés, des projets français aux Etats-Unis et américains en France (une vingtaine de projets chaque année pour artistes et commissaires).

L'idée est de conduire d'autres mises en œuvre de fonds bilatéraux, en améliorant les dispositifs tels qu'Étants donnés, avec la difficulté qui se fait jour à trouver des partenariats financiers étrangers sans contrepartie forte en France.

Il faudrait rendre éligibles à ces fonds certaines initiatives privées et inciter davantage de partenaires privés étrangers à participer à de tels fonds en leur offrant des contreparties attractives. Un Fonds franco-coréen est en préparation. Il serait bon de s'intéresser également au Japon, à l'Inde et à la Chine.

PROPOSITION 26

Développer les programmes de diffusion des collections publiques et les accompagner par l'organisation, chaque année, d'une opération de promotion à l'étranger d'une grande collection privée ou d'une collection d'entreprise comprenant un nombre minimum d'artistes français.

Rappelons que désormais Culturesfrance et la DAP conditionnent leur soutien à la présence d'un minimum de 60 % d'artistes français (ou installés en France depuis au moins cinq ans) au sein des expositions des collections publiques à destination de l'étranger.

PROPOSITION 27

Multiplier et amplifier les mises en réseau des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et des centres d'art, afin de développer leurs missions à l'étranger.

Cette mise en réseau pourrait s'effectuer sur le modèle des FRAC des Régions du Grand Est. En effet, depuis 2003, les cinq FRAC d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de Lorraine se sont associés pour mener des actions en commun dont l'un des objectifs est la diffusion de leurs collections à l'étranger.

Une première rencontre entre l'association française des centres d'art (DCA) et celle des Kunstverein allemands a eu lieu en juillet 2008. Elle doit permettre l'élaboration d'un programme de projets communs.

PROPOSITION 28

Mettre en place un système de prime de risque pour inciter les galeries françaises à être présentes sur les foires internationales innovantes.

Cette prime de risque prendrait place dans un programme de soutien à la présence d'artistes français dans les foires internationales comme celui initié par la DAP, Culturesfrance et le Comité des galeries d'art. Cette prime serait créée sur un modèle administratif plus léger que celui du Coface. Il pourrait s'agir d'une somme forfaitaire bloquée délivrable ou non à l'issue de la foire selon le chiffre d'affaires réalisé.

PROPOSITION 29

Étendre le dispositif existant d'aide à la première exposition en France à une aide à une première exposition à l'étranger.

Cette aide interviendrait à condition que cette première exposition à l'étranger soit soutenue et présentée par une galerie française.

PROPOSITION 30

Mieux mettre en valeur les lauréats du prix Marcel Duchamp.

Le prix Marcel Duchamp mérite d'être mieux connu et valorisé à l'étranger, comme la Grande-Bretagne a très bien su le faire avec le Turner Prize. Il pourrait faire l'objet chaque année d'une vigoureuse action de promotion, notamment dans les pays prescripteurs. Cette action pourrait être complétée par la promotion des jeunes félicités du jury de l'ENSBA. En outre, il serait judicieux, dans une idée de réciprocité, d'offrir la possibilité à un artiste étranger de même niveau de venir exposer à Paris.

Une action spécifique pour les dix ans du prix Marcel Duchamp, en 2010, pourrait être mise en place, avec l'organisation d'une grande exposition en France qui présenterait les 40 sélectionnés. Cette exposition, complète ou limitée aux dix lauréats, pourrait être présentée dans plusieurs pays étrangers. L'idée pourrait être également d'organiser parallèlement des expositions de ces artistes primés dans les galeries en France.

Les autres prix qui se sont développés ces dernières années, tels les prix HSBC et la bourse de la Fondation Neuflyze vie pour la photographie, Daniel et Florence Guerlain pour le dessin, le Prix de la Fondation d'entreprise Ricard ou la Bourse de talent Lagardère pour la photographie et les arts numériques, mériteraient également une meilleure promotion internationale.

PROPOSITION 31

Concentrer l'essentiel des moyens de la convention Culturesfrance/DAP, en matière de diffusion, sur un nombre plus réduit de pays prescripteurs et émergents.

Comportant au départ une dizaine de pays, cette liste serait révisable selon l'évolution des scènes artistiques. Elle serait établie en fonction d'un croisement de critères artistiques, professionnels et de stratégies qui relèvent de la géopolitique culturelle.

Il ne faut pas oublier que l'Europe doit constituer le cadre privilégié d'une participation plus active de la France au dialogue artistique international, tandis que sont également très importants les Etats-Unis, le Japon et les grands pays émergents.

PROPOSITION 32

Permettre à nos Ambassades situées dans les grands pays prescripteurs d'être plus actives pour la promotion de l'art contemporain.

Les Etats-Unis et l'Allemagne sont les deux seuls pays où existe aujourd'hui un chargé de mission spécialisé dans le domaine de l'art contemporain ou un Bureau des arts plastiques auprès de l'Ambassade. Il faudrait également nommer un chargé de mission spécialisé en art contemporain (dont le statut pourrait être celui de recruté local) auprès de nos ambassades en Grande-Bretagne et au Japon (ainsi peut-être qu'en Chine). Une concertation systématique, dans ce domaine de la promotion de l'art contemporain français, entre les conseillers économiques et les conseillers culturels serait par ailleurs utile. Ces derniers pourraient se voir fixer explicitement des objectifs en matière de promotion de l'art contemporain, dans les grands pays prescripteurs.

PROPOSITION 33

Déterminer un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.

Pour l'heure, l'indicateur synthétique le plus reconnu et employé est le Kunst Kompass, indicateur publié chaque année par le magazine économique allemand Capital, qui repose sur l'attribution de « points » à chaque artiste bénéficiant d'une exposition dans un des lieux majeurs de l'art contemporain. Cet indicateur a tendance à surestimer fortement le poids des artistes allemands. Un autre indicateur synthétique du même type que le Kunst Kompass, mais ne surévaluant pas les artistes allemands, est disponible sur le site Artfacts.net. Il serait opportun de mettre en place un indicateur fiable de la présence des artistes français à l'étranger.



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

